

Introduction

Ce dépliant vise à vous faire prendre conscience du danger créé par la prolifération des armes chimiques et l'utilisation clandestine de produits chimiques pour faire ces armes.

Le Canada s'inquiète du fait que les biens et la technologie fabriqués par son industrie puissent être détournés vers la production d'armes chimiques. En 1984, le secrétaire général des Nations Unies confirmait que des armes chimiques avaient été utilisées pendant la guerre du golfe Persique. Au moment où la preuve de la prolifération des armes chimiques était faite, les négociations pour une convention visant à interdire totalement la fabrication, l'entreposage et l'utilisation de ces armes se poursuivaient. Cette convention sera un complément au Protocole de Genève de 1925 interdisant déjà l'usage d'armes chimiques et elle comprendra un système de vérification sur place et un processus de consultations et d'intervention.

À ce jour, les perspectives d'une conclusion heureuse des négociations sont bonnes. Cependant, il peut se passer encore un certain temps avant que la convention ne soit ratifiée et mise en oeuvre, et dans l'intervalle, la question de la prolifération continue de se poser avec acuité. *Le gouvernement et le secteur industriel doivent donc continuer de se montrer vigilants à cet égard.*